



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Paiement des MAET

Question écrite n° 22449

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le paiement des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Conscients de la nécessité d'agir pour améliorer la qualité de l'eau et de produire de manière « plus écoresponsable » sans pénaliser leurs trésoreries, de nombreux agriculteurs de l'Oise ont choisi de contracter des MAET. Alors que les agriculteurs restent soumis à leur contrat, ils n'ont pas encore touché la contrepartie financière de 2018. Cette situation fragilise les exploitations agricoles puisque la réduction des traitements phytosanitaires a des incidences sur les récoltes. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte respecter ses engagements et régler rapidement les sommes dues pour 2018.

Texte de la réponse

Les services de l'État, que ce soit au niveau national, régional ou départemental, ont été pleinement mobilisés pour résorber le retard concernant le paiement des mesures agro-environnementales et aides à l'agriculture biologique des campagnes 2016 et 2017. Des moyens supplémentaires ont notamment été déployés au niveau des services instructeurs. Par ailleurs, l'agence de services et de paiement a renforcé les moyens mobilisés sur le chantier de l'instrumentation de ces aides et sa capacité à traiter en parallèle les chantiers du premier et du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). Les moyens de son prestataire informatique ont également été renforcés. Pour la campagne 2018, les premiers paiements sont arrivés sur les comptes le 27 mars 2019. 68 % du total des dossiers pour la campagne PAC 2018 ont été payés à la date du 8 août 2019. Cela représente un montant total de 332 M€. Le démarrage des paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) /Bio 2018 est intervenu en mars 2019 conformément au calendrier annoncé par le Gouvernement et illustre le retour à un calendrier normal pour le versement de ces aides, à savoir un démarrage des paiements en mars de l'année N + 1 pour la campagne de l'année N. Les versements vont se poursuivre pour les dossiers restants dans les prochaines semaines. En ce qui concerne les MAEC dans votre département, pour la campagne 2018, 77 % des dossiers ont été payés à la date du 20 août 2019. Cela correspond à un montant d'environ 1 M€. Afin que les retards qui ont impactés les paiements ne se reproduisent pas avec la prochaine réforme de la PAC, le Gouvernement veillera à ce que les futurs dispositifs qui seront définis pour la période 2021-2027, soient moins nombreux et plus simples à instruire, contrôler et payer.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22449

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 août 2019](#), page 7531

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8752